



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 34046

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conclusions du rapport présenté par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques le 4 juillet 2013 sur l'évaluation du soutien public aux exportations. Les politiques publiques menées au niveau national, et visant à favoriser les exportations françaises sont encourageantes, mais demeurent néanmoins insuffisantes. En effet, le rapport estime que des actions restent à mener, afin de soutenir les exportations françaises, notamment par des aides aux entreprises, le renforcement de la compétitivité des entreprises françaises, ou encore le renforcement de l'attractivité de la France dans le cadre des investissements directs étrangers. Face à la conjoncture économique et financière actuelle, il s'agit d'un enjeu considérable pour la France. Le rapport suggère de confier à Ubifrance la formation des volontaires internationaux en entreprise (VIE). Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Les volontaires internationaux en entreprise (VIE) ont un niveau d'études élevé : 90 % des VIE ont un bac+5 dans des filières diversifiées : écoles d'ingénieurs (27 %), master (23 %), écoles de commerce (22 %) et autres formations (28 %). 6 % des VIE ont un niveau bac+3/4, 1 % avec un niveau bac+2 et 3 % ont un niveau bac. Les structures d'accueil à l'étranger situées dans le pays d'affectation peuvent être une filiale, un bureau de représentation, un site industriel, un agent commercial ou un distributeur ou toute autre entité liée par un accord de partenariat. La structure locale d'accueil complète la formation universitaire et assure un encadrement du volontaire sur le plan matériel et professionnel. Ubifrance organise également une réunion d'information à Paris, pour préparer le départ des jeunes. La présence du VIE est obligatoire. Ces séminaires sont organisés tous les deux mois et portent notamment sur les aspects sécuritaires liés aux pays d'affectation. En dehors de ce cadre, l'agence n'a pas vocation à former les VIE.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34046

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8020

Réponse publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11819